



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

EDITORIAL



En cette période de fin d'année, vous rencontrez les nouveaux professeurs qui, validés par la CCMA, vont rejoindre votre équipe. Vous commencez à préparer l'organisation de la prochaine année scolaire, à programmer les réunions pédagogiques, ... Certains d'entre vous ont même déjà travaillé sur les emplois du temps.

A Paris, le conseil d'administration de mai a, lui aussi, planifié la vie de l'Union pour 2012-2013.

Si vous souhaitez faire remonter des questions pour un débat en Bureau ou en Conseil, les dates arrêtées sont les suivantes :

- Bureau :
30/08/2012, 11/09/2012, 05/10/2012, 14/11/2012, 20/11/2012, 12/12/2012, 17/01/2013, 08/02/2013, 21/03/2013, 11/04/2013, 22/05/2013, 13/06/2013, 05/07/2013 ;
- Conseil d'administration :
28/09/2012, 16/10/2012, 29 & 30/11/2012, 13/12/2012, 29/01/2013, 22/03/2013, 23/05/2013, 25/06/2013.

Le congrès se déroulera à Toulouse les 15 et 16 novembre avec au cœur de nos échanges tous les aspects de l'intégration des jeunes en entreprise.

Nous accueillerons les nouveaux chefs d'établissement de l'enseignement technologique et professionnel les 19 et 20 septembre, pour deux jours de formation spécifique à notre profession. Ceux d'entre vous qui ont pris leurs fonctions récemment et qui souhaiteraient se joindre à eux sont les bienvenus.

Vos délégués régionaux se retrouveront en convention nationale les 20 septembre 2012 et 26 mars 2013.

Une journée nationale, dont le sujet vous sera précisé ultérieurement, est, d'ores et déjà, programmée pour le jeudi 21 mars 2013.

Différentes formations vous seront également proposées tout au long de l'année. Vous en trouverez les grands thèmes dans la rubrique « Vie de l'Union ».

Enfin, l'Enseignement Catholique met en place un temps fort particulièrement intéressant pendant le week-end des 1^{er} et 2 juin 2013 à Vincennes. Dominique Campana (rubrique « Questions d'Actualité ») vous en expose les premiers éléments d'organisation.

Alors, à vos agendas !

Christine Van Lerenbergh
Présidente

N° 016

11 juin 2012

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Journées nationales de l'Enseignement Catholique
- Application CAAC-WEB
- Nominations au nouveau Gouvernement
- Examens :
charte de déontologie & Préparation, déroulement et suivi des épreuves de Bac
- XVII^e congrès de l'APEL
- Auxiliaires de Vie Scolaire, Assistants d'Education

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Diplôme National du Brevet
- Bac Technologique STMG
- Autres rénovations en cours

Formation continue

- Permettre aux jeunes en alternance d'accéder au logement

Vie de l'Union

- Triste nouvelle
- Plan de formation de l'Union

Vie des régions

- Franche-Comté : enseignements communs pour les apprentis & les élèves
- Région Midi-Pyrénées
- Délégations régionales : nominations

Vie des établissements

- Ouverture d'une CPGE

Questions du mois



VOTRE AGENDA UNETP

Congrès

- 15 & 16.11.12

Bureaux

- 14.06.12 (téléphonique)
- 25.06.12
- 30.08.12 (téléphonique)
- 11.09.12 (téléphonique)
- 05.10.12
- 14.11.12
- 20.11.12 (téléphonique)
- 12.12.12
- 17.01.13
- 08.02.13
- 21.03.13
- 11.04.13
- 22.05.13
- 13.06.13
- 05.07.13 (téléphonique)

Conseils d'administration

- 26.06.12
- 28.09.12
- 16.10.12
- 29 & 30.11.12
- 13.12.12
- 29.01.13
- 22.03.13
- 23.05.13
- 25.06.13

Journée nationale

- 21.03.12

Convention des DR

- 20.09.12
- 26.03.13

Réunions régionales

- Bourgogne
06.06.12
- Ile de France - Paris
16.07.12
- Midi-Pyrénées
10.07.12
- Nord - Pas de Calais
22.11.12
- Haute-Normandie
10.07.12
- Provence-Alpes
19.06.12

Journées institutionnelles de l'Enseignement Catholique

- 01 & 02.06.13

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Journées nationales de l'Enseignement Catholique 1^{er} & 2 juin 2013

Le Comité National de l'Enseignement Catholique a validé la tenue des journées institutionnelles en juin 2013.

La volonté est d'organiser le week-end des 1^{er} & 2 juin 2013 de manière à ce que chacun des membres de la communauté éducative soit associé en termes de participation à l'échelon des établissements et aussi des différentes organisations qui constituent l'Enseignement Catholique (dans la poursuite des démarches mises en place dans le cadre de l'animation institutionnelle). Ces deux jours seront un point d'aboutissement du travail mené durant l'année dans les établissements.

La thématique est très ancrée sur « *quel regard porte la société civile sur l'Enseignement Catholique et quelle est la place*

de l'Enseignement Catholique dans son service à la société ? » Evidemment, il s'agit d'entendre ce que la société civile a à nous dire (quitte à entendre des choses qui nous dérangent), de nous obliger à changer de posture si besoin et, parallèlement, d'affirmer les réponses que nous avons déjà.

Une information sera envoyée dans les établissements en juin pour « *aiguiser les appétits* » et donner un calendrier (en effet, la journée des communautés éducatives pourrait servir de support à la démarche).

Dans les faits, il est recommandé à toutes les organisations d'intégrer la thématique de ces journées également dans leur journée nationale.

La clé d'entrée sera : avons-nous besoin de l'Ecole Catholique ?

L'Enseignement Catholique demeure un service d'Eglise qui fait des propositions éducatives au service de la société en prenant en compte les attentes de la société.

Deux axes se sont dégagés comme suggestion :

- la réflexion doit pouvoir commencer dans les différentes journées institutionnelles des établissements, des CODIEC et des syndicats ;
- la place des jeunes pourrait prendre un relief particulier qui permettrait de lancer une initiative nationale de comité des lycéens !

Nous vous joignons une première information émanant du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ([cliquer ici pour y accéder](#)). [DC]

Application CAAC-WEB

La mise en œuvre de cette application est historiquement liée au texte de mars 2009 qui étend la problématique de l'ACCORD aux concours et aux suppléants tout en prenant une valeur nationale. De ce fait, un fichier national s'impose. Ceci explique la mise en œuvre de GABRIEL depuis novembre 2010 avec une enquête auprès des secrétaires généraux de CAEC. En décembre 2011, la décision est prise d'une application nationale nouvelle avec le partenaire NEOSOFT pour une proposition en janvier 2012. Un test a été effectué dans 4 académies depuis mars 2012 (Nice, Lyon, Lille, Amiens).

Trois enjeux : la gestion des procédures CAAC, la constitu-

tion d'un fichier national et la mise en place d'une porte d'accès unique à l'Enseignement Catholique.

La mise en œuvre de cette application pose plusieurs questions :

- La prise en compte des candidats au concours venant de l'université hors Enseignement Catholique.
- L'ouverture de la base aux chefs d'établissements. Qui en décide ?
- La nomination d'un administrateur régional. Qui ? Choisi par qui ?
- Les prolongements possibles comme outil de gestion des suppléants et des étudiants des universités catholiques.

Le coût de l'application se monte actuellement à 70 000 € pris en charge par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, pour une mise à disposition gratuite aux SAAR. Techniquement se posera la question du transfert des données existantes sur d'autres supports dans les SAAR et de leur prise en charge financière pour lancement de l'application au 1^{er} septembre 2012.

En lien avec cette application se pose aussi la question d'un aménagement éventuel du texte sur le recrutement, en particulier, sur le caractère définitif du préaccord et de l'accord et celle de la communication sur le métier d'enseignant. [SE]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Nominations au nouveau Gouvernement

Sont nommés au Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale, Vincent Peillon :

- Pierre-Yves Duwoye, directeur
- Alexandre Siné, directeur adjoint
- Benoît Pichard, chef de cabinet
- Benjamin Marteau, chef adjoint
- Bernard Lejeune, conseiller social, chargé des relations avec les académies, des DOM-TOM, des personnels et de l'enseignement privé
- Christophe Degruelle, conseiller parlementaire
- Anais Lançon, conseillère chargée de la communication et de la presse
- Johanna Barasz, conseillère technique, chargée des argumentaires et des discours
- Jean-Paul Delahaye, conseiller spécial auprès du Ministre
- Bruno Julliard, conseiller (en charge de la concertation et de la préparation de la Loi d'orientation).

Sont nommés au Cabinet de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, chargée de la réussite éducative, George Pau-Langevin :

- Claude Coquart, directeur
- Philippe Desgouttes, directeur adjoint
- Emmanuel Provin, chef de cabinet,
- Sandrine Jounet, conseillère chargée de la communication et de la presse.

Sont nommés au Cabinet de la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative, Valérie Fourneyron :

- Pascal Sanjuan, directeur
- Hervé Madoré, directeur adjoint
- Philippe Novel, chef de cabinet
- Benjamin Carlier, chef adjoint
- Fabienne Bourdais, conseillère pour l'administration territoriale et les établissements
- Valérie Amant, conseillère pour la communication et la presse.

Sont nommés au Cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso :

- Lionel Collet, directeur
- Jean-Richard Cytermann, directeur adjoint
- Rémy Gicquel, chef de cabinet

- Delphine Guérineau, secrétaire particulière
- Yves Lévy, conseiller spécial santé
- Daniel Filâtre, conseiller premier cycle, formation des enseignants, orientation, insertion
- Alexandre Aidara, conseiller juridique et immobilier
- Riadh Cammoun, conseiller recherche, technologie, espace, développement durable
- Guillaume Houzel, conseiller social et vie étudiante, culture scientifique et technique
- Anne Bisagni, conseillère diplomatique
- Jacques Fontanille, conseiller sciences humaines et sociales
- Bruno Sportisse, conseiller transfert et innovation
- Delphine Chenevier, conseillère affaires réservées, presse,
- Sylvain Laval, conseiller en charge des relations avec le Parlement et les élus.

Par ailleurs, Jean-Paul de Gaudemar est nommé conseiller éducation et enseignement supérieur auprès du Premier Ministre.

EXAMENS

Charte de déontologie &

Préparation, déroulement et suivi des épreuves de baccalauréat

Une charte datée du 04.04.12 rappelle, aux personnes qui interviennent dans la conception de sujets ou l'organisation d'examens, les principes à respecter : neutralité, probité, confidentialité et égalité de traitement des candidats. ([cliquer ici pour y accéder](#)).

Par ailleurs, dans le Bulletin Officiel N° 15 du 12.04.12 a été publiée la circulaire 2012-059 relative à l'ensemble des règles de procédure applicables, chaque année, pour la préparation, le déroulement et le suivi des épreuves ponctuelles de Bac ([cliquer ici pour y accéder](#)).

Il est particulièrement important pour chacun d'entre nous d'être attentif et vigilant quant au renforcement des procédures. [CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



XVII^e congrès de l'APEL : Heureux à l'Ecole, une idée folle ? « Inventons l'Ecole de Demain » aujourd'hui

Au pied du Puy de Dôme, 1^{er}, 2 & 3 juin à Clermont-Ferrand, plus de 1250 personnes se sont réunies autour de l'APEL. Parents, jeunes, enseignants, chefs d'établissement et responsables institutionnels (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, ...) se sont retrouvés sous le signe du **Bonheur** à l'Ecole, Idées folles, idées simples, un seul constat : l'école doit changer, les élèves, les jeunes le souhaitent, les parents le veulent, certains enseignants et chefs d'établissement y croient depuis des années... Alors ? Les mots clés : « **apprendre à apprendre** », **s'épanouir** en apprenant, apprendre en s'amusant, Ecole de toutes les intelligences, Motivation : déclencheur de l'apprentissage, modularité des séquences d'enseignement, les chercheurs le prouvent à longueur de temps mais la France se situe au rang des mauvais élèves ! Why ?... Des éminents spécialistes du Danemark, du Canada, de Suisse nous ont montré que ça bouge partout. En Inde, au Brésil mais chez Nous, non. Cherchez l'erreur.

Quels seraient les déclencheurs... en espérant que les solutions ne se feront pas en dehors des acteurs du système éducatif. Pourquoi avoir oublié le texte sur le lycée du 21^e siècle ?

Le Congrès s'est ouvert sous les bons auspices de Charlemagne et du Ministre de l'Education Nationale, M. Vincent Peillon, qui a rejoint l'Auvergne pour réaffirmer sa volonté « démocratique de parité pour un choix libre des familles »... Il est question de tout passer au peigne fin et de redonner proportionnellement au privé l'équivalent des pertes. Alors ! à suivre de très près...

Bonne ambiance, émotions, passage de témoin d'une Présidente, Béatrice Barraud, à l'autre, Caroline Saliou : la Vice-Présidente devient la Présidente et le Vice-Président, Thierry Baucher, est introduit par l'ancienne Vice-Présidente. Notons au passage la parité hommes-femmes...

Des discours authentiques, francs, clairs, porteurs d'espérances. D'authentiques Passeurs se sont dévoilés simplement,

profondément (discours d'ouverture et de clôture de Béatrice Barraud, discours d'Eric de Labarre, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique).

Lors de ces 3 jours, nous avons pu vivre des temps intéressants, importants : table ronde d'introduction sur le thème... avec des jeunes de filières générales et de filières professionnelles (SPVL) ainsi que des chercheurs et Claude Berruer. Les arguments développés par la jeune de SPVL n'avaient rien à envier aux autres interventions des élèves.

Vous trouverez sur le site de l'APEL ([cliquer ici](#)), les discours, les prises de paroles, les échanges et débats, avec une attention toute particulière aux intervenants du dimanche matin où vous pourrez vous nourrir de paroles fortes et d'idées folles, tout particulièrement dans le débat entre Florence Rizzo et André Giordan. Différents points de vues, des complicités et complémentarités dans un duo de grande qualité : à vos « ordi » et bonne dégustation. [BCM]

Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) - Assistants d'Education

La Loi de Finances 2012 a validé deux mesures importantes qui vont apporter des modifications essentielles dans les modalités de prise en charge et d'accompagnement des élèves en situation de handicap concernant :

- les assistants d'éducation,
- l'aide mutualisée.

Les assistants d'éducation

En vertu de la loi de finances 2012, les établissements d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat bénéficient, dès

cette année, de 200 assistants d'éducatifs dont le financement a été inscrit au programme 139.

Ces assistants d'éducation sont des salariés de l'Etat, mis à disposition d'un ou plusieurs établissements d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat, avec l'accord du ou des chefs d'établissement concernés, pour assurer, auprès d'élèves en situation de handicap scolarisés dans ces établissements, les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire.

Les assistants d'éducation sont recrutés sur des contrats de 3 ans, renouvelables une fois. Leur temps de travail est de 27 heures hebdomadaires lissables annuellement.

Ces 200 assistants d'éducation sont destinés à remplacer, progressivement, les EVS (Emplois de Vie Scolaire) assurant les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire dans nos établissements. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, de



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

création d'emplois. Cependant, la longueur des contrats, le type de public pouvant être recruté en tant qu'assistant d'éducation, leur temps de travail vont apporter une réelle amélioration du dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Compte tenu de la mise en place, depuis le début de l'année scolaire, d'EVS, généralement recrutés en contrat à durée déterminée dont la longueur ne peut excéder l'année scolaire, il a été décidé, en accord avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de déployer les assistants d'éducation à partir du début de la prochaine année scolaire, soit à partir du 1^{er} septembre 2012, afin de pourvoir au remplacement des EVS qui ne seront pas renouvelés. Cette manière de procéder permettra d'éviter une rupture d'accompagnement entre les deux années scolaires. Les recrutements d'assistants d'éducation seront donc préparés à la fin de cette année scolaire 2011-2012 afin que ces nouveaux auxiliaires de vie scolaire soient opérationnels dès le début de l'année scolaire 2012-2013. Les 200 assistants d'éducation seront répartis entre les académies au prorata du nombre d'EVS actuellement déployés afin d'en assurer le remplacement.

L'aide mutualisée

La Loi de Finances 2012 a apporté des modifications au Code de l'Éducation afin de créer une nouvelle forme d'accompagnement des élèves en situation de handicap : l'aide mutualisée.

C'est ainsi que la Loi de Finances pour l'année 2012 a modifié l'article L.351-3 du Code de l'Éducation :

« Lorsque la commission mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles constate que la scolarisation d'un enfant dans une classe de l'enseignement public ou d'un établissement mentionné à l'article L. 442-1 du présent code requiert une aide individuelle dont elle détermine la quotité horaire, cette aide peut notamment être apportée par un assistant d'éducation recruté conformément aux modalités définies à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 916-1.

Si cette scolarisation n'implique pas une aide individuelle mais que les besoins de l'élève justifient qu'il bénéficie d'une aide mutualisée, la commission mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles en arrête le principe. Cette aide mutualisée est apportée par un assistant d'éducation recruté dans les

conditions fixées au premier alinéa de l'article L. 916-1 du présent code... ».

Un projet de décret prévoit, en conséquence, la modification de l'article D.351-20 afin d'indiquer les modalités d'attribution et d'exercice des deux aides désormais mobilisables au profit des élèves en situation de handicap : l'aide individuelle et l'aide mutualisée.

En l'état actuel de ce projet, il est prévu que la décision d'octroi de chacune de ces aides revient à la CDPH. L'aide mutualisée deviendrait la règle, l'aide individuelle étant accordée lorsque l'aide mutualisée ne permet pas de répondre aux besoins d'accompagnement de l'élève. L'aide individuelle serait toujours accordée sous la forme d'un volume horaire attribué à un élève tandis que l'aide mutualisée serait accordée sans un volume horaire défini la CDPH mentionnant, dans sa décision, les activités principales de l'accompagnant.

L'aide mutualisée serait apportée par un assistant d'éducation dont l'employeur déterminerait les conditions d'activités, et donc d'accompagnement de plusieurs élèves, en concertation avec les chefs d'établissement concernés.

Note SGECE/2012/263

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

SGEC Pôle lycée (11.05.12)

Le 1^{er} bilan de la classe de première fait remonter que le changement est plutôt difficile.

Concernant les perspectives pour la classe de terminale, nous sommes en situation d'attente. En effet, il faut déjà voir si les formations se mettent en place pour que les maîtres puissent appliquer la réforme.

Par ailleurs, il est constaté la préférence des jeunes pour les Bacs S et ES plutôt que pour les Bacs des filières technologiques ; encore trop peu de jeunes se tournent vers cette voie.

Enfin, concernant le Web-classeur, les membres du pôle regrettent le peu de remontées d'informations, alors que l'alimentation de ce site est indispensable. [BCM]

Comité de liaison (11.05.12)

Ce comité de liaison a été l'occasion de rencontrer l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE). En effet, nous avons constaté que cette organisme effectuait une enquête croisée entreprises/enseignants/jeunes similaire aux questionnements du comité.

L'enquête AJE à destination des jeunes porte sur les Bac+2 et



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Bac+3. Il a été décidé d'en faire une, en plus, adaptée aux Bacs Pros. Ces enquêtes serviront de supports au Colloque de l'AJE du 11 octobre prochain ainsi qu'au congrès de l'Union prévu les 15 & 16 novembre 2012 à Toulouse.

Le travail a ensuite porté sur les bonnes pratiques des jeunes en entreprise. Les méthodes de travail ont évolué, les jeunes n'ont plus les mêmes attentes, alors qu'enseignants et entreprises n'ont pas obligatoirement intégré ces changements. Un recueil de bons procédés avec les actions mises en place dans les établissements en lien avec les entreprises va être réalisé.

En parallèle, le comité travaille sur une formation des tuteurs en entreprises. [CVL]

SGEC Commission Avenir de l'Enseignement Professionnel (11.05.12)

L'avenir de la voie technologique dans le cadre de la réforme du lycée a été abordé. Il est constaté beaucoup trop d'échecs en Bac Pro, dus principalement à une orientation négative, ce qui induit une désaffection des familles. En effet, en fin de 3^{ème}, il n'y a pas assez de places en Seconde GT ; les élèves sont

alors orientés vers le cycle professionnel.

Ensuite, a été émise l'idée que l'avenir de l'enseignement professionnel serait assuré si chaque jeune, qui entre dans une formation professionnelle, pouvait en fin de cycle, occuper un emploi.

Pour attirer les jeunes vers les formations professionnelles il ne faut pas seulement organiser les possibilités de poursuite d'études. Il faut aussi favoriser l'entrée dans la vie active et communiquer sur son intérêt, d'autant que la situation de crise financière actuelle et l'obligation de réaliser des économies vont probablement conduire notre société à privilégier l'adaptation des formations aux emplois plutôt que de pousser les jeunes à des poursuites d'études sans finalité réelle d'insertion.

Pour aider aux choix des familles, il faudrait donc suivre l'insertion des jeunes sortants de nos établissements et renseigner, en lien avec les observatoires des branches professionnelles, sur les postes offerts et non pourvus. Identifier ces emplois et communiquer sur ce sujet, permet-

trait probablement de dynamiser les formations professionnelles.

Cette idée semble avoir recueilli une large adhésion des participants. A suivre... [JP]

SGEC RENAPEC (25.05.12)

La dernière réunion des correspondants régionaux apprentissage a été consacrée à :

- point sur l'actualité afin d'échanger sur les stratégies à mener pour les porter politiquement ;
- travail par groupes sur la charte afin de dégager les points synthétiques support d'une communication originale ;
- travail sur le projet d'un portail spécifique « apprentissage Enseignement Catholique » permettant une meilleure visibilité pour nos formations ;
- comment créer une synergie entre RENASUP et RENAPEC afin de mettre en place une stratégie offensive à destination des entreprises ;
- un intervenant a abordé la réalité des réseaux sociaux devenus incontournables, risques et opportunités pour nos CFA. A la rentrée de septembre une demie journée de formation sera proposée aux adhérents. [BM]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEC Commission immobilière (09.05.12 & 31.05.12)
- OPCA-EFP : Conseil d'administration (09.05.12),
- OPCALIA SPP (09.05.12),
- SGEC RENAPEC (10.05.12),
- SGEC Commission d'appel (10.05.12 & 24.05.12),
- SGEC Commission nationale de concertation sur la formation professionnelle des personnels de l'enseignement catholique (21.05.12),
- FORMIRIS Commission Fédérale du Plan de Formation (15.05.12).

Social

CPN CFC-CFA (30.05.12)

La réunion a porté sur la négociation annuelle obligatoire.

Les différents partenaires vont poursuivre le travail dans les semaines à venir. [BM]

CPN Professeurs hors contrat et chefs de travaux (30.05.12)

Cette réunion a permis de finaliser la mise à jour de la convention collective au regard de la Loi de modernisation du

marché du travail. Ce nouveau texte devrait être mis à la signature des différents partenaires d'ici fin juin. [BM]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

D'autres réunions ont également eu lieu :

- Collège employeur (14.05.12, 21.05.12 & 24.05.12),
- Commission nationale de suivi de l'accord d'assurance type Prévoyance des maîtres (09.05.12),
- CPN Prévoyance (10.05.12),
- CPN EFP (16.05.12),
- PSAEE : Négociation annuelle obligatoire (22.05.12).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (25.05.12)

Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

• Textes sur le statut du chef d'établissement

Ces textes ont été approuvés à l'unanimité dans les commissions de travail :

- avancement triennal dans le 1^{er} degré : transposition des dispositions du 2nd degré,
- coordination dans un ensemble scolaire,
- cumul emploi/retraite : des préconisations et points de vigilance ont été énoncés.

Les deux premiers textes seront mis au vote du CNEC début juillet, le troisième est seulement une recommandation de la Commission Permanente.

• Circulaire du 4 mai sur le programme 139

Le point II de la circulaire met en évidence la prise en compte des souplesses attendues dans la gestion des DHG tel que prévu par la Commission des mesures alternatives.

• Texte sur l'immobilier

Le texte d'orientation de 2008 avait fixé les bases de la réflexion sur l'immobilier dans l'Enseignement Catholique. Le nouveau texte fait encore l'objet de discussions dans la commission. Il sera, après les derniers ajustements, présenté au CNEC.

• Animation institutionnelle 2012-2013

Le point d'orgue sera le week-end des 1^{er} et 2 juin 2013 à Vincennes mais, au 15 juin, seront établis les documents à diffuser pour la première étape à réaliser dans les territoires.

• Texte sur les orientations internationales

Les objectifs recensés sont :

- la promotion et l'animation de l'ouverture internationale (dont l'inscription dans les actions régionales),
- l'ouverture internationale et l'engagement solidaire,
- l'association avec des réseaux de l'Enseignement Catholique à l'étranger,

- les relations institutionnelles européennes et internationales.

• Les enquêtes de la DDEP

Des enquêtes ont été lancées par la DDEP :

- les tarifs facturés aux familles (les établissements privés ne sont pas concernés),
- CIVIS,
- la victimisation : cette enquête pose problème car certaines questions ne sont pas acceptables.

Cependant, la non réponse des établissements catholiques met en péril l'échantillon de sondage. Une réunion est prévue entre la DDEP, les organisations de chefs d'établissement et l'APEL, au SSEC, sur ce sujet.

• Statut de l'Enseignement Catholique

La première partie est presque finalisée. Le travail consiste maintenant à rédiger la 2^{ème} et la 3^{ème} parties avant de revoir l'intégralité du texte. Courant juin, un projet pourrait être disponible. [CVL]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- Œuvre des Apprentis : assemblée générale et Conseil d'administration (22.05.12)

Adhérents

Les établissements se sont également réunis en région :

- Assemblée Générale Haute Normandie (15.05.12),
- Assemblée Générale Midi-Pyrénées (25.05.12).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Ministères / Monde Economique / Partenariats

Commission spécialisée des lycées (30.05.12)

La Commission spécialisée des lycées s'est réunie le 30.05.12.

Le projet de calendrier scolaire de l'année 2013-2014 était à l'ordre du jour. Certains partenaires n'ont pas souhaité

débattre de ce dossier faute de délais suffisant pour l'étudier. Le seul changement par rapport au précédent calendrier est l'intégration du « Pont » de l'Ascension. Certaines organisations souhaiteraient que ce jour soit intégré aux vacances

de la Toussaint. Le texte n'a pas été validé.

Les textes, hormis le calendrier, sont disponibles à la rubrique « Formations technologiques et professionnelles » du présent « Michelet ». [BCM]

Gestion

FNOGEC Conseil d'administration (11.05.12)

Un point a été effectué sur les différents chantiers sociaux :

- **Accord sur la prévoyance enseignants**

Un protocole d'accord a été signé à l'unanimité des organisations syndicales d'enseignants et des organisations représentant les établissements. Il prévoit une revalorisation des garanties bénéficiant aux enseignants et une baisse importante de charges pour les OGEC. Pour l'année 2012, la contribution des établissements ne sera pas appelée pendant les trois premiers trimestres. Le taux d'appel qui était de 1,05% sera porté à 0,5% pour le dernier trimestre 2012. Pour les années à venir, ce taux sera revu par un actuair en fonction des résultats techniques du régime.

- **Négociation annuelle obligatoire (NAO) PSAEE**

La négociation annuelle obligatoire des salaires débutera en Mai. Aucune décision ne doit être prise en commission paritaire régionale avant la négociation annuelle obligatoire nationale.

- **Commission du statut du chef d'établissement**

Il est rappelé que le statut du chef d'établissement prévoit le respect par la tutelle de règles en cas de retrait par celle-ci de la lettre de mission d'un chef d'établissement. Si ces règles ne sont pas respectées, cela peut avoir des incidences financières importantes, notamment devant les Prud'hommes en cas de non-conciliation.

Ont également été traités :

- **Les journées nationales 2013 de la FNOGEC**

Elles auront lieu à Marseille les 5, 6 & 7 avril 2013. L'organisation de ces journées devra être faite en tenant compte de la manifestation du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique de Juin 2013.

- **La parution de la circulaire sur les forfaits**

Le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique demande à ce que cette circulaire ne soit pas un enjeu électoral (public/privé) dans le contexte des élections. La date du 24 mai, retenue par le SGEC pour la réunion des cellules diocésaines chargées de la négociation des forfaits communaux, a volontairement été choisie après les élections présidentielles et avant les législatives marquant ainsi la volonté de l'Enseignement

Catholique de réaffirmer son discours de manière ferme mais sans provocation.

- **Le retour des groupes de travail sur l'animation territoriale**

La réunion de restitution des travaux des membres du Conseil d'Administration dans le cadre de la réunion des permanents régionaux a montré que le réseau était en ligne avec les travaux du Conseil. L'arrimage au réseau institutionnel, la structuration des UDOGEC/UROGEC et la place des bénévoles ont fait partie des points clés. Il a été montré le caractère hétérogène du réseau et la nécessité de renforcer une démarche d'accompagnement :

- en matière économique et financière (gestion prévisionnelle, expertise économique) ;
- des bénévoles du réseau des OGEC.

- **L'immobilier**

Le Président a rappelé aux membres du Conseil que l'immobilier est un sujet sur lequel travaille actuellement l'Enseignement Catholique et qu'un texte en la matière sera soumis au vote du CNEC qui se tiendra en Juillet prochain. [DH]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- ASP Conseil d'Orientation Stratégique (10.05.12) & Groupe de travail sur le statut des adhérents (31.05.12).



FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Diplôme National du Brevet (DNB)

Dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale n° 13 du 29.03.12 a été publiée une note de service ayant pour objet d'apporter des précisions sur les modalités d'attribution du DNB ([cliquer ici pour y accéder](#)). Elle entre en vigueur à compter de la session 2013. Elle abroge la note de service n° 99-123 du 06.09.99.

L'établissement du livret personnel de compétences est pris en compte.

Concernant la modification des épreuves :

- en français, la dictée sera plus longue (de 600 à 800 signes). En outre, deux sujets de rédaction seront proposés. Enfin, la compréhension d'un texte sera évaluée par une série de questions qui, pour certaines, engageront le candidat à réagir en justifiant son point de vue ;
- en mathématiques, le sujet sera constitué de 6 à

10 exercices indépendants, dont un aura pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative de la part du candidat ;

- en histoire-géographie et éducation civique, il y aura désormais une partie pour chaque discipline. Chaque partie portera sur un seul document.

Les élèves de 3^{ème} de SEGPA ont la possibilité de se présenter en tant que candidat à titre scolaire.

Les élèves ayant accompli leur dernière année de scolarité obligatoire dans les DIMA ont la possibilité de se présenter en tant que candidat à titre individuel.

Pour les candidats de la série professionnelle, pour les épreuves écrites communes :

- en français : les sujets sont adaptés ;

- en mathématiques : les exercices correspondent aux exigences du socle commun ;
- en histoire-géographie-éducation civique, les acquis à évaluer s'appuient sur le référentiel d'enseignement des trois disciplines concernées qui leur est dédié (cf. annexe II de la présente note de service).

L'épreuve orale d'histoire des arts consiste en un oral passé au sein de l'établissement.

Les candidats dits « individuels » présentent 6 épreuves écrites, mais ne présentent pas d'épreuve relative à l'histoire des arts.

L'ensemble des épreuves est décrit en annexes I et II de la présente note, hormis l'histoire des arts qui est définie par la note de service n° 2010-207 ([cliquer ici pour y accéder](#)). [65]

Bac Technologique STMG

L'arrêté du 29.09.11 relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements des classes de première et terminales du Bac Technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) a été publié au Bulletin Officiel (BO) 39 du 27.10.11 ([cliquer ici pour y accéder](#)).

Depuis, des programmes d'enseignement, spécifiques à ce Bac, ont été publiés dans les BO. Vous en trouverez ci-après la liste :

- Cycle terminal : programme de l'enseignement de mathématiques, arrêté du 28.12.11, JO

du 13.01.12, BO 6 du 09.02.12 ([cliquer ici](#)) ;

- Classe de première : programme d'histoire-géographie-éducation civique, arrêté du 28.12.11, JO du 02.02.12, BO 9 du 01.03.12 ([cliquer ici](#)) ;
- Programme de l'enseignement de sciences de gestion en classe de première et programmes des enseignements spécifiques des spécialités de la classe terminale : gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion, arrêté du 28.12.11, JO du

15.03.12, BO 12 du 22.03.12 ([cliquer ici](#)) ;

- Programme de management des organisations du cycle terminal, arrêté du 28.12.11, JO du 15.02.12, BO 12 du 22.03.12 ([cliquer ici](#)) ;
- Programme d'économie-droit du cycle terminal, arrêté du 28.12.11, JO du 14.02.12, BO 13 du 29.03.12 ([cliquer ici](#)) ;
- Définition de l'épreuve d'étude de gestion applicable à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013, note de service n° 2012-075 du 26.04.12, BO 21 du 24.05.12 ([cliquer ici](#)).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Autres rénovations en cours

Les projets de textes ci-après étaient à l'ordre du jour de la CSL du 30.05.12 et du CSE du 08.06.12 (cf. rubrique « *Commissions Infos* »):

• **Bac ST2S :**

- Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique en classe terminale ;
- Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de biologie et physiopatho-

logie humaines en classe terminale ;

- Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en classe terminale ;

• **Bac STMG :** Projet d'arrêté fixant le programme d'histoire-géographie-éducation civique en classe terminale ;

• **BTS Commerce international à référentiel commun européen :** Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24.07.07

modifié portant création et fixant les conditions de délivrance ;

- **Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique :** Projet de décret et projet d'arrêté.

*

Nous pouvons vous faire parvenir les différents référentiels. Vos demandes sont à effectuer à

lemichelet@unetp.org

FORMATION CONTINUE

Permettre aux jeunes en alternance d'accéder au logement

« *Pouvoir se loger favorise l'accès des jeunes à la qualification. Pour les apprentis, le problème est double, car le centre de formation et l'entreprise sont parfois éloignés. En Aquitaine, un projet du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a testé l'accueil de courte durée chez l'habitant. Un dispositif qui requiert un repérage précis de l'offre et de la demande de logement.* »

« *L'expérimentation a consisté à mettre en place une cinquantaine de binômes propriétaires accueillants/jeunes en formation en alternance.* »

Elle s'inscrit dans le prolongement de travaux menés en 2007. Une « *enquête menée auprès de 822 apprentis avait mis en évidence leur désir d'autonomie. 20 % avaient manifesté un fort intérêt pour louer une chambre à la semaine chez des familles, à un tarif moyen compris entre 15 & 25 euros la nuit y compris un repas.* »

Les modes d'habiter différents sont ramenés « *à trois types : la location sans cohabitation, la cohabitation avec ou sans échanges relationnels.* »

« *Le caractère innovant et expérimental du dispositif s'exprime dans différentes dimensions* » :

- conciliation « *des logiques économiques avec des logiques sociales d'échanges* » ;
- « *incitation aux initiatives locales, mode de gouvernance décentralisé dans les territoires, stabilisation de politiques régionales articulées avec les milieux associatifs* » ;
- identification « *des attentes sociales, pas toujours explicites.* »

« *La conduite de ce dispositif comporte l'identification de l'offre potentielle, avec en contrepoint le recensement des besoins non couverts de logement des apprentis...* »

L'indicateur de densité des apprentis par rapport aux jeunes actifs de 15 à 24 ans est

également important et très différent des données en nombre absolu d'apprentis. « *Ce changement d'échelle fait apparaître de plus grandes disparités.* »

« *Un indicateur du potentiel de logements disponibles a ensuite été construit...* » « *Il résulte que les cantons à forte disponibilité de logements ne sont pas nécessairement ceux où la demande est la plus forte...* ». « *En revanche, les cantons à forte densité d'apprentis semblent n'offrir que peu de logements potentiels.* »

Il ressort trois clés pour le logement des jeunes :

- le diagnostic territorial : « *un plan de prospection doit être mis en place en établissant outre un diagnostic territorial de la demande émanant des lieux de formation et des lieux de stage, un diagnostic de la répartition des logements éligibles* » ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



• la médiation : pour les jeunes, « se rapprocher de son établissement d'enseignement durant les périodes de formation, ou de l'entreprise durant celles d'activité professionnelle, à un prix moins élevé que celui d'une location classique, est une véritable chance. La cohabitation peut se révéler profitable pour les bénéficiaires, même si elle

nécessite parfois des ajustements. » Un service de médiation doit être créé, offrant à la fois médiation et expertise administrative et permettant ainsi une fidélisation des propriétaires accueillants.

• la coordination : « la coordination locale des différents acteurs territoriaux œuvrant pour l'accès au logement et des responsables des établis-

sements de formation est une condition du repérage et de la prise en charge de la demande de logement en alternance. »

CEREQ, Bref n° 295-2,
janvier 2012

*

Pour consulter cette étude dans son intégralité, [cliquer ici](#)

VIE DE L'UNION

Triste nouvelle

Luc Duverlie nous a quittés.

Professeur de génie mécanique, il était arrivé dans le diocèse d'Amiens en 2004 ayant accepté la mission de Chef d'établissement du lycée général et technologique du Sacré Cœur d'Amiens.

Luc a lutté avec courage contre un cancer pendant plusieurs mois mais le 22 mai, c'est la maladie qui l'a emporté.

Impliqué et actif au sein de l'UNETP, c'était un homme de conviction et d'une grande humanité, attentif à tous ses

élèves à qui il savait donner confiance.

Luc nous a quittés et nous lui disons « Au revoir ».

[ML, déléguée régionale]

Plan de formation de l'Union Nous avons besoin de vous !

L'UNETP finalise actuellement son nouveau plan de formation 2012-2013 et souhaite développer son pôle de formateurs.

Voici les thèmes principaux de ce plan de formation :

- Les conventions collectives & leurs interprétations ;
- La sécurité dans l'établissement ;
- Le management mobilisateur ;
- Le management des professeurs et des formateurs ;
- Conduire des EAAD ;
- Les jeunes (Digital Natives) & le numérique ;
- Les nouveaux chefs d'établissements de l'ETP ;

- La responsabilité civile & pénale du chef d'établissement ;
- Gestion financière & comptable de l'établissement ;
- La communication interne & externe dans un établissement ;
- Les centres de formation continue ou d'apprentis (CFC/CFA) ;
- Ouvrir l'espace des possibles ;
- Comment anticiper une fusion/absorption d'établissement ;
- Les stratégies alternatives d'organisation pédagogique (DHG) ;
- La représentation du personnel ;

- Découverte des outils au service d'animation de réunions & de projets ;
- Les réseaux sociaux & leur utilisation ;
- Le management opérationnel des changements.

Si vous avez des compétences particulières sur un ou plusieurs de ces domaines de formations et que vous êtes tenté(e) par l'animation bénévole de formations en binômes, nous serons heureux de vous intégrer à notre équipe de formateurs.

Pour cela, vous pouvez contacter directement Delphine :

delphine@unetp.org

Tél. 01.40.46.71.97.

[DC]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES SIGLES DU MOIS

- CDPH :
Commission
Départementale des
personnes handicapées

VIE DES REGIONS

Franche-Comté

Enseignements communs pour les apprentis et les élèves

En Franche-Comté, « dès la rentrée, les premiers apprentis en lycée professionnel seront mixés avec les élèves en formation initiale à temps plein », indique la vice-présidente du Conseil Régional.

Ce choix devrait permettre de maintenir certaines sections qui n'attirent pas suffisamment d'apprentis.

Peu de formations sont concernées en septembre 2012, mais « dès 2013, nous monterons

en puissance, pour sécuriser des sections qui ne sont pas viables aujourd'hui alors qu'elles offrent une très bonne insertion dans l'emploi ».

En 2011-2012, les classes de première et de terminale du Bac Pro Technicien conseil-vente en animalerie étaient en phase expérimentale pour cette organisation.

« Après une année de fonctionnement, les acteurs convergent sur trois points :

- la diversité des publics et des statuts est source d'enrichissement au niveau de la dynamique de groupe ;
- la mise en œuvre de ces dispositifs contribue à renforcer les liens entre les établissements, ceux avec leur territoire et les milieux professionnels ;
- la possibilité de changer de statut en cours de formation est un intérêt fort de cette formule pour les apprenants. »

Région Midi-Pyrénées

Le 25 mai 2012, s'est tenue la réunion des chefs d'établissement UNETP au lycée Saliège.

Des échanges ont eu lieu concernant le départ simultané de deux directeurs diocésains sur quatre (H. Bonamy qui rejoint Nantes et A. Barthélémy qui boucle son parcours). Il est noté un climat de « turn over » dans la région. Le poste de la Haute Garonne + Ariège n'est pas facile à reprendre.

Un point d'actualité est fait sur le mouvement de l'emploi. Des pertes ont été compensées pour la plupart et l'actualité du « mercato - enseignants » impose son rythme et ses rendez-vous incontournables (CAE...).

Un rendez-vous demandé par les trois délégués régionaux de l'Intersyndicale a eu lieu avec les services du Rectorat afin que les dysfonctionnements de cette

année ne se reproduisent plus et qu'une information réciproque « Rectorat - Etablissement » rejaillisse.

L'association ASPECT, qui a pour vocation le développement des formations professionnelles et technologiques, par la création de formations en apprentissage a tenu son assemblée générale. La nouvelle équipe souhaite faire bouger les lignes et prendre une part plus politique, notamment avec les interlocuteurs du Conseil régional. De plus, la présence d'ASPECT, par son représentant au sein du CAEC, redonne une dimension collégiale à une politique plus hardie de l'apprentissage au niveau de la région.

L'accent est ensuite mis sur la réactivation des commissions « lycées professionnels et lycées généraux et technologiques ». Une commission « Enseignement

supérieur » sera également mise en place. Elle travaillera sur des « dossiers UNETP » avec une logique pédagogique et syndicale. Ces trois commissions doivent dépasser l'analyse purement quantitative pour se consacrer aux questions pédagogiques, aux innovations et aux niches à proposer.

Une maquette a été confectionnée pour mettre en place le comité d'organisation du congrès de l'UNETP qui se déroulera à Toulouse les 15 & 16 novembre 2012 à Saliège, si cela est entériné par le Conseil d'Administration national de l'UNETP.

Enfin, des délégués régionaux adjoints et départementaux ainsi qu'un correspondant régional formation ont été désignés. [AC, délégué régional]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 512
Enquête AJE auprès des étudiants et enseignants
- N° 513
Statut du chef d'établissement
- N° 513
Convention collective CFC-CFA & Ecoles de Production

Délégations régionales : nominations

Lors du Conseil d'administration du 24.05.12 ont été proposés et nommés aux délégations régionales :

Basse-Normandie

- déléguée régionale : Mme Odi-le Lange, chef d'établissement

du lycée Jeanne d'Arc à Argentan (61).

Midi-Pyrénées

- déléguée régionale adjointe : Mme Catherine Rouffiac, chef d'établissement du lycée

Sainte Marie - Saint Sernin à Toulouse (31) ;

- correspondant régional formation : M. Jean-Pierre Picot, chef d'établissement du lycée Limayrac à Toulouse (31).

VIE DES ETABLISSEMENTS

Ouverture d'une CPGE

Le lycée Stanislas de Cannes devrait ouvrir une classe préparatoire 2^{ème} année en mathématiques-physiques (MP) à la rentrée 2012.

Le chef d'établissement indique « nous avons ouvert une classe prépa MPSI il y a deux ans. Nous

enregistrons de plus en plus de demandes (+ 37 % pour la rentrée 2012). Il semblait logique de pouvoir garder nos élèves en 2^{ème} année ».

Cette ouverture a reçu un avis favorable mais se fera « sans moyens supplémentaires. »

« L'établissement va bénéficier de moyens supplémentaires générés par un redéploiement interne aux établissements privés sous contrat de l'académie ».

QUESTIONS DU MOIS

Un chef d'établissement est-il obligé d'entendre, à la demande des membres du CHSCT, un salarié lors d'une réunion CHSCT ?

Un chef d'établissement n'a pas obligation d'entendre un salarié lors d'une réunion de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Toutefois, en cas d'accident du travail, le CHSCT peut être sollicité par l'inspecteur du travail pour conduire une enquête interne. Dans ce cadre

là, uniquement, les membres peuvent entendre un ou plusieurs salariés liés à cet accident (victime, témoins, chefs de service...).

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org